ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Permis de conduire

Question écrite n° 39851

Texte de la question

M Georges Mesmin demande a M le ministre de l'equipement, du logement, de l'amenagement du territoire et des transports dans quelles conditions, a l'echeance 1992, se fera le passage du permis de conduire national au permis europeen. Il attire notamment son attention sur les problemes d'harmonisation que peuvent poser les controles de la vue des conducteurs ages de plus de soixante-quinze ans obligatoires dans certains pays du marche commun et qui n'existent pas en France.

Données clés

Auteur : M. Mesmin Georges
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39851
Rubrique : Politiques communautaires
Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.
Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1939